

54



LE COURRIER DU RETRAITÉ

SECTION DE MEURTHE ET MOSELLE

Secrétaire : Michèle Parant

6, sentier des Vignes 54000 Nancy

☎ 06 06 45 04 29

e-mail fgrfp54@fgrfp.org

L'Assemblée générale automne 2023

Jeudi 7 Décembre 2023 à 9h30

Lycée hôtelier Stanislas

468 rue de Vandoeuvre à VILLERS LES NANCY

Amphithéâtre

Ordre du jour

9h30 - Accueil (bar avec café et viennoiseries...)

10h-12h - Le point sur l'actualité

- La FGR dans l'action

- Le rapport d'activités

- Le mot du Trésorier

- Les animations

- Le CDCA

Présence possible de Sylvain

Houelle du bureau national

12h00 : - Déjeuner

25 € par personne pot d'accueil
compris

Restaurant d'initiation

Menu

Velouté de tomate et
mozzarella

*

Pavé de saumon grillé aux
épices sauce mikado

*

Tiramisu mangue passion

*

Vin, eau minérale, café

Le nombre de convives est limité à 30 personnes.

✂ Bulletin de participation

A retourner avec votre règlement par chèque à l'ordre de FGR 54 à Michèle Parant 6 sentier des Vignes 54000 Nancy
Avant le 23 novembre 2023

Nom : Prénom :

Participera à l'AG : **OUI** **NON** nombre de convives : 25 € x = €

Le mot de la Secrétaire

Guerre en Ukraine, Israël, Gaza sans parler des conflits oubliés ou ignorés, la situation internationale est inquiétante. Les crimes de guerre qui vont à l'encontre du droit international doivent être fermement condamnés. Des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants sont abandonnés à leur sort sans pouvoir recevoir l'aide internationale dont ils ont besoin.

En France l'assassinat de Dominique Bernard après celui de Samuel Paty est une nouvelle attaque contre l'école qui représente les valeurs de la République. Cela contribue à l'angoisse des parents, des élèves et des enseignants. Ceux-ci se demandent s'ils pourront encore exercer leur métier et dans quelles conditions.

Sur le plan politique le 16^{ème} usage de l'article 49.3 par Elisabeth Borne est passé plus ou moins inaperçu. Comment inciter les abstentionnistes à aller voter alors qu'on nous donne l'impression que le débat démocratique n'existe pas.

L'accès aux soins est de plus en plus long et cher. Comment trouver un médecin généraliste quand le sien part à la retraite ? Quelles difficultés pour trouver un spécialiste qui ne soit pas en secteur 2 avec honoraires libres ! A l'hôpital, la loi Rist sur l'intérim a désorganisé les services d'urgences. Bien sûr il y avait des abus et des mercenaires. Mais plafonner une garde de 24h à 1390 € brut (ce qui revient à 58€

brut de l'heure) n'incite pas les médecins remplaçants à aller vers l'hôpital public. Le privé est bien plus lucratif... Aux établissements publics les urgences et les soins complexes, aux cliniques privées la chirurgie ambulatoire bien plus rentable.

Autre mauvais coup porté aux retraités les plus fragiles : Par une circulaire du 2 août 2023 il a été décidé de supprimer le droit aux chèques vacances pour les retraités.

La Directrice générale de l'administration et de la fonction publique rappelle que « *l'accord interministériel relatif à la protection sociale complémentaire en matière de santé va se traduire par un renforcement de la solidarité intergénérationnelle au bénéfice en premier lieu des retraités : très concrètement le dispositif de plafonnement du montant des cotisations permettra aux agents pensionnés de souscrire au contrat santé de leur ancien ministère à des tarifs avantageux, ce qui conduira par conséquent à des gains de pouvoirs d'achats* » (voir article ci-dessous)

Tous ces mauvais coups portés aux salariés, aux retraités doivent renforcer notre détermination, nous inciter à ne pas baisser les bras et à continuer à se mobiliser pour la défense de nos droits comme la FGR l'a fait avec le groupe des 9 le 24 octobre dernier.

Attendez-vous à savoir :

Les faits sont là, inscrits dans les chiffres de l'INSEE, mais surtout vécus chaque mois par des milliers de retraités. Sur un an, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 5.7 % en août 2023 et de 11 % pour l'alimentation.

Le FMI et la BCE reconnaissent que l'inflation est favorisée par une hausse des taux de profits alors que le gouvernement bride salaires et pensions les accusant d'en être la source !

Les quatre géants mondiaux de l'agroalimentaire ont vu leurs bénéfices grimper de 225% entre 2019 et 2021.

Autre préoccupation pour nous, les pensionnés de la fonction publique :

La protection sociale complémentaire. A quelle sauce serons-nous mangés ?

Les différents organismes de protection complémentaire présentés au niveau de chaque ministère qui assureront pour 7 années la

couverture santé et prévoyance de l'ensemble des agents actifs et retraités :

MG EN pour le MEN (groupe VYV)

MG FI pour les finances

Lancement de l'appel d'offre en 2024.

Les retraités qui souhaitent adhérer au dispositif sont tenus de souscrire aux contrats. Cette adhésion peut être une adhésion tacite s'ils étaient auparavant adhérents de l'organisme désigné.

La mise en place de la réforme s'étalera entre le 1er janvier 2025 et le 1er janvier 2026.

Pour le moment, le seul démarrage de cette réforme est le versement des 15 € par l'employeur aux actifs pour le paiement de la complémentaire.

Le sort des retraités est encore en discussion. Une négociation est prévue fin octobre 2023. La FGR-FP comme la FSU dénoncent l'exclusion des retraités de la prévoyance (dépendance, perte d'autonomie...) et demandent l'ouverture d'une négociation dédiée à cette question. Elles portent la

nécessité de recoupler les couvertures en santé et en prévoyance.

À part des punaises de lit de quoi parle-t-on ?

Artificielle ? Artificielle ? Est-ce que j'ai une gueule d'artificielle ?

On imagine Arletty réagir ironiquement, mais pour nous qui sommes plongés au quotidien dans un monde à la fois réel et virtuel, nous nous posons beaucoup de questions.

L'intelligence artificielle prend une place grandissante dans nos vies. L'IA constitue un progrès dans le domaine de la santé à condition qu'elle reste au service des médecins et de leurs patients.

A contrario, on constate que les algorithmes ont un pouvoir quasi décisionnel sur le versement des allocations à la CAF.

Si les perspectives sont généralement présentées de manière positive, cette nouvelle technologie inquiète également. L'impact sur nos emplois, sur nos libertés individuelles et plus généralement sur notre quotidien interroge. Aujourd'hui, ce sont les spécialistes et les multinationales qui élaborent les IA et les conceptions du monde qui les accompagnent. Les citoyens lambda en sont exclus. Quels progrès permet-elle de réaliser ?

Quels risques comporte-t-elle, sont-ils réels ou fantasmés ?

Protection sociale et pouvoir d'achat

Le président de la Fédération nationale de la mutualité française, Eric Chenut, chiffre à 1,3 milliard les nouvelles dépenses pour 2024. Les dépenses de santé qui s'envolent et les « transferts de charge » de l'Etat en direction des complémentaires s'accroissent (dentaire, audition par exemple), la facture promet d'être sévère avec des augmentations de cotisations en vue « à deux chiffres »

Le « système de protection sociale est confronté à l'augmentation tendancielle des dépenses liées au vieillissement, au développement des maladies chroniques et au progrès médical ». (E Chenut)

L'augmentation envisagée serait de 9 % à 11 % pour les contrats individuels dans le contexte d'inflation actuel. C'est alarmant. Il n'est donc pas irréaliste d'exiger, pour vivre dignement, une revalorisation des pensions sur le salaire moyen et non seulement sur l'inflation comme le stipule le code de la sécurité sociale qui n'est d'ailleurs même pas appliqué par le gouvernement Macron.

Selon l'INSEE, les retraités consacrent 20 % de leur budget à l'alimentation et les dépenses incompressibles s'envolent : Gaz +80 %, électricité +28 % En septembre 2023, le taux d'inflation est de 4,9 % selon l'INSEE. Les 5.2 % pour 2024 annoncés par le gouvernement seront loin du compte.

Nous réclamons 10 % d'augmentation de nos pensions immédiatement

Jean Piot Octobre 2023 FGR-FP 54



**+ 10 % d'augmentation
immédiate en 2023
de nos retraites et pensions**

**Ce n'est que justice sociale
pour bien vivre sa retraite**

Nom: Prénom:

Signature:

La pétition de l'intersyndicale peut être signée en ligne :
<https://www.change.org/p/10-d-augmentation-immédiate>

+++++



Manifestation du 24 octobre à Nancy

Merci Louis

Louis a toujours été un militant très engagé. Dès son entrée dans l'Education Nationale, il adhéra au SNI-PEGC.

Apparemment le Toulouais de sa jeunesse ne répondait pas à sa soif d'aventure. Tel un Indiana Jones, il bourlingua pendant 31 ans dans des contrées africaines incertaines où santé et sécurité ne furent pas toujours garanties. Contre les politiques restrictives dictatoriales, il osa avec Colette le digne combat de la laïcité et des valeurs sociales progressistes. Il a ainsi continué son engagement en étant secrétaire de section SNI-PEGC puis représentant de la FEN pour l'Afrique.

Très engagé politiquement, il a représenté François MITTERRAND auprès de l'Ambassade de France en ÉTHIOPIE lors des élections présidentielles de 1981 et a créé sa première section PS dans la foulée. Il a continué dans les autres pays où il a exercé afin de faire connaître les français de l'étranger au sein de l'Association Démocratique des Français de l'Étranger (ADFE).

Expulsé, rapatrié, le palu et les fièvres n'affaibliront pas un militantisme chevillé au corps qui le mènera, à l'âge de la retraite, tout logiquement à la FGR FP au sein de laquelle, il ne tarda pas à être élu secrétaire départemental en 2002 et plus tard délégué régional.

Durant ses mandats, loin des querelles sectaires, il a su rassembler, faire confiance écouter, en un mot faire vivre une diversité autour des intérêts collectifs des retraités de la fonction publique.

Il représentait la FGR 54 et a participé à toutes les manifestations tant que son état physique le lui a permis.

Au sein de la FGR-FP, après la démission du SE-UNSA, son investissement incessant pour que les adhérents directs soient membres à part entière de la FGR fatigua son cœur tant et si bien qu'une interrégionale se termina aux urgences des hôpitaux de Strasbourg. En avril 2023, son combat a enfin été couronné de succès au congrès de Dax où un adhérent direct a été élu au bureau national. Et c'est avec une grande satisfaction qu'il a appris l'élection d'un des leurs, Sylvain HOUSELLE, au Bureau National de la FGR-FP.

Merci Louis pour ces 21 années d'engagement. Bonne continuation. Ton aide, tes conseils, ton expérience seront toujours appréciés au sein de la FGR54. Prends soin de toi.

Jean Piot, Michèle Parant, Colette Feidt.

=====
=====

ANIMATIONS

Récapitulatif des sorties :

- Journée à Toul le 13 avril : 14 participants

Visite guidée de la cathédrale St Etienne, de la collégiale Saint Gengoult et de leur cloître, des fortifications et de la vieille ville.

Un bref passage au musée des Beaux-Arts nous a donné envie de le visiter quand la rénovation sera terminée.



- Journée à Saint-Mihiel le 19 octobre : 15 participants

Visite guidée de la collégiale Saint Etienne, du musée d'Art Sacré, des hôtels particuliers, de l'abbaye avec sa bibliothèque Bénédictine et du clos Raymond Poincaré à Sampigny.

Repas gastronomiques au lycée Stanislas

- Mardi 28 mars : 20 personnes
- Mercredi 7 juin : 15 personnes
- Mardi 7 novembre : 15 personnes

PROJETS :

Visites : (2 heures)

- la cathédrale de Nancy :
- l'Est Républicain : en soirée

Sorties : (1 journée)

- Visite de la centrale solaire à Rosières en Haye /
Château de Dieulouard / Visite de l'usine de Pompey
- Sarrebourg : parcours Chagall / Saint Quirin

Repas gastronomiques au lycée Stanislas :

Repas fruits de mer : février 2024

Menu Terre/mer : avril 2024

Evelyne Veys

=====
=====

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE (C. D. C. A)

Le mandat de l'actuel C.D.C.A est prolongé jusqu'en janvier 2024. Sa clôture et son renouvellement seront alors officialisés de manière concomitante.

La FGR-FP 54 a été représentée dans cette instance et au sein de la commission « Droits des usagers » par Rémy VEYS et Chantal KIPPER. Pour la nouvelle mandature, Chantal KIPPER sera remplacée par Anne GALMICHE. Le C.D.C.A donne son avis sur le schéma départemental pour l'autonomie et sur le schéma régional de santé.

De nombreux sujets ont été abordés. La loi « Grand âge autonomie » est toujours attendue. Les difficultés de recrutement des personnels soignants et d'aide à domicile persistent. L'accès aux soins demeure une question importante ; en milieu rural, il est encore plus difficile car les transports en commun sont rares. Une attention toute particulière doit être apportée aux aidants qui, en prenant de l'âge, se mettent parfois en danger. Il convient aussi de projeter les besoins d'accueil en EHPAD à l'horizon 2030.

Rémy Veys

LA PAGE DU TRÉSORIER

ADHÉSIONS – COTISATIONS

ADHÉRENTS SYNDIQUÉS

Rien ne change pour les adhérents d'un syndicat affilié à la FGR-FP. Leur cotisation d'un montant moyen de 9,60 € est incluse dans leur cotisation syndicale et reversée par leur syndicat à la FGR.

ADHÉRENTS DIRECTS

Les adhérents directs choisissent dans la grille ci-dessous la cotisation qui leur convient. (Pension brute avant impôt sur le revenu.)

Pension mensuelle brute	Cotisation annuelle
	2023
Jusqu'à 1100 €	19,40
1101-1270 €	27,10
1271-1390 €	32,20
1391-1610 €	40,50
1611-1840 €	45,00
1841-2080 €	53,00
2081-2880 €	59,80
2881€ et plus	70,10

Bulletin d'adhésion année.....

M., Mme, Melle :

Né(e) le :

Adresse :

.....

Courriel :

Chèque libellé au nom de la FGR 54 envoyé à **Michel**

BRETON 11 rue des Charmilles 54230 NEUVES MAISONS

(+enveloppe timbrée pour la carte)

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

Merci aux titulaires d'une adresse électronique de nous la communiquer en envoyant un courriel à Michèle Parant secrétaire de section : fgrfp54@fgrfp.org

Ce moyen de communication plus rapide est source d'économie pour la FGR 54 et il permet de joindre et d'informer un maximum d'adhérents (animations, repas gastronomiques, informations diverses...). Nous vous garantissons qu'elle ne sera pas communiquée à qui que ce soit !